



Réunion du C.A le 6 juin 2023 - compte-rendu de séance

Membres présents : Gilles Benezech – David Bussy – Philippe Leclerc - Gérard Arduin – Jean Bernardin – Richard Alain – Jean Louis Kern – Jean Claude Neel – Francis Materne

Absents : Francis Vindel – Elian Belbeze -Jean Yves Duchaine

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 14h30

Suite à l'A.G de la FNPP du samedi 3 juin, à laquelle Gilles et moi-même avons participé, et en attendant le C.R le secrétaire fait un compte-rendu succinct des sujets abordés au cours de cette assemblée. Deux d'importance concernent la campagne thon pour cette année et la naissance de la Confédération Mer et Liberté

- Campagne THON : Pour 2023 il a été accordé 6500 tonnes pour la pêche de loisir (7000 T pour les professionnels) . La FNPP récolte 32320 kg pour 3632 bagues. La FNPP/Occitanie dispose de 7760 kg avec 920 bagues – Le loup Marseillais obtient 90 kg avec 7 bagues. Cela représente 75% du quota de l'année dernière ! Notre fédération a mis en place un système de sous-quotas devant le nombre croissant de demandes.

- Confédération Mer et Liberté : Créée récemment en avril 2023, elle regroupe 6 fédérations de pêche de loisir. Jean Mitsialis, président de la FNPP explique que les autorités jouaient sur les disparités de ces différentes fédérations, qui n'avaient pas toutes les mêmes buts et aspirations. Or au grand étonnement du secrétariat d'état à la mer, réalisant ce problème elles décidèrent de se fédérer, formant ainsi un groupe beaucoup plus puissant pour mutualiser les moyens, assurer la représentation, la promotion et la défense des activités de pêche loisir auprès de toutes autorités françaises, européennes ou internationales. La première assemblée générale se tiendra à Martigues le 8 juillet prochain. **J.M** encourage les associations à y participer !

Projets européens

Il est prévu prochainement une déclaration de prises pour chaque pêcheur en ligne (application portable et PC) en 2023 et 24 le système est en phase de test, en 2025 elle sera obligatoire.

La FNPP s'est opposé au permis de pêche.

Pêche sans plomb c'est NON ! Une pétition est en ligne sur le site de la FNPP depuis décembre 2022, afin de contrer cette mesure de Bruxelles. **J.M** déplore le manque de signatures des adhérents, à peine 4000 !

Sponsoring : Jean Claude Neel explique ses démarches auprès de Carrefour Market.

Après lecture de l'ordre du jour le conseil d'administration décide :

Tous les bateaux enregistrés sont autorisés à pêcher en NO KILL pendant toute la période (du 1 juin au 15 novembre 2023)

Du 14 juillet au **23 septembre 2023**, seuls les 2 bateaux du club (Marseillais 1 et 2) sont habilités à prélever.

La responsabilité du président est engagée en cas de manquement !

Pour l'AG de la confédération Mer et Liberté, Gérard Arduin et Jean Claude Neel se proposent d'y participer.

Le feu vert est accordé à Jean Claude pour ses démarches auprès de Carrefour Market.

Rappel : Nos activités pêche vont se poursuivre cette année avec les bateaux de notre flotte, le C.A envisage l'achat d'un nouveau, plus récent l'année prochaine.

Journée de formation SNSM du 1^{er} juillet : prise de contact réalisée avec le responsable du Cap d'Agde, attente de rendez-vous pour définir l'organisation et les moyens de cette journée.

Le secrétaire se fera un plaisir d'informer les adhérents sur la pétition en ligne Pêche sans plomb, c'est NON !

La date du prochain repas au club est programmée le vendredi 30 juin.

Après un dernier tour de table questions/réponses diverses, le président clôture la séance à 16h30

Gilles Benezech – président du Loup Marseillanais